

2A COMPANY,  
SASU au capital de 3000€,  
Siège social : 45 AV DU COLONEL FABIEN, 94400 VITRY-SUR-  
SEINE  
888 114 253 R.C.S. Créteil

**Procès-Verbal en date du 28/03/2024**  
**AG EXTRAORDINAIRE DE MODIFICATION D'ACTIVITÉ**

*Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre,*

*À 9h*

*L'associé unique de la société 2A COMPANY, SASU au capital 3000 € composé de 3000 actions avec une valeur nominale d'un (1) euros, a présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire au 45 AV DU COLONEL FABIEN, 94400 VITRY-SUR-SEINE siège social de la société, sur convocation de la gérance.*

*Est présent :*

- *MONSIEUR RAMDANE LEMMOUCHI*

*Le total des actions présentées est égal au nombre d'actions composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.*

*La séance est présidée par monsieur RAMDANE LEMMOUCHI, président de la société.*

*Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- *Modification d'activité*

- *Modifications corrélatives des statuts*

## **1ÈRE RÉOLUTION**

*L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier, à compter de ce jour, l'activité, l'objet de la société :*

*De*

- *Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé*

*À*

- *VTC : Voiture de transport avec chauffeur*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **2ÈME RÉOLUTION**

*Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :*

### *Article 2 – Objet*

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- VTC : Voiture de transport avec chauffeur
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales

et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

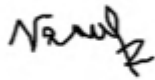
*Fait en 1 exemplaire original,*

*À VITRY SUR SEINE*

*Le 28/03/2024*

*SIGNATURE DE L'ASSOCIÉ*

M. Lemmouchi Ramdane

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lemmouchi R', is written below the printed name.